

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 07 JUIN 2005 À 20 HEURES 30

Convocation du 02 juin 2005.

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi sept juin deux mil cinq à vingt heures trente au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Julien TISSANDIER, Maire.

Présents : MM TISSANDIER, MONNEAU, TARRIT, CLÉMOT, GUÉLIN.

Absents excusés : Mme BRÉARD, MM CHIRON (qui a donné pouvoir à Mr TARRIT), ARNAUD (qui a donné pouvoir à Mr TISSANDIER), MARTINAUD et MUSSEAU.

Monsieur Patrick MONNEAU a été élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion de conseil du 29 avril 2005 est adopté à l'unanimité.

AVANCEMENT DE CHANTIER

1. Réseau d'assainissement

- Rue de la Charente

Conformément au procès verbal du 29.04.2005, la construction de la canalisation des eaux usées a démarré le 23.05.05 depuis le passage à niveau n° 4, repère n° 22

Le jeudi 02.06.05, il a été décidé de construire un branchement supplémentaire des eaux usées pour la 2^{ème} maison du 2 rue de la Charente.

Les postes de refoulement de la rue de la Charente et de la rue de l'Embarcadère sont prévus en juin ou juillet 2005.

- Enquête publique concernant les rejets de la station de traitement s'est déroulée les 26 avril, 03, 13 et 27 mai 2005 eu égard à l'arrêté du 07.04.2005 de Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime.

2. Réseaux EDF - France Télécom

L'entreprise LACOMBE doit intervenir fin de semaine 24 pour l'enfouissement des réseaux EDF - France Télécom

3. Observations générales

La police de circulation est mise en œuvre avec le concours de la DDE.

La prochaine réunion est prévue pour le vendredi 10.06.2005, Monsieur le Maire a demandé à la Maîtrise d'œuvre de convoquer la DDE et les chefs d'entreprises concernés par ces travaux, une décision doit être prise pour la réfection de la rue de la Charente.

LA CARTE COMMUNALE : AVANCEMENT

L'étude de l'avant projet du zonage de la carte communale se poursuit avec la collaboration de la commission. Cet avant projet sera présenté au conseil municipal du 12 juillet 2005.

VOTE ET VIREMENT DE CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

Mr le Maire expose à l'assemblée que, les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2005 ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants :

DÉSIGNATION DES ARTICLES		CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES À VOTER	
N°	INTITULÉ	RECETTES	DÉPENSES
21533-028	Réseaux câblés		- 46 164,00 €
21538	Autres réseaux		46 164,00 €
21534-028	Réseaux d'électrification		- 17 200,00 €
21534	Réseaux d'électrification		33 223,00 €
1326-028	Subv autres ets publics	- 8 600,00 €	
1326	Subv autres ets publics	16 244,00 €	
16876	Autres dettes	39 422,00 €	
27638	Créances autres ets	- 31 779,00 €	
7911	Indemnités de sinistres	736,00 €	
021	Vir. de fonctionnement		736,00 €
023	Vir. à investissement	736,00 €	
	TOTAL	16 759,00 €	16 759,00 €

M. le Maire invite le Conseil à voter ces crédits.

Le Conseil, après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

REMBOURSEMENTS

1. Monsieur le Maire informe le conseil que, dans le cadre du sinistre du 27/07/2004 (réverbère à l'aire de loisirs accidenté par un tiers identifié), notre assurance, la SMACL nous propose le remboursement de 735,96 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte le remboursement de l'assurance,
 - décide l'imputation des sommes reçues au compte 7911.
2. Monsieur le Maire informe le conseil que, dans le cadre de la police "dommage ouvrage", suite à un dégât des eaux, GROUPAMA nous propose un versement de 571,49 € pour la réfection du plafond du bloc

sanitaire de l'Espace Saintonge.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte le remboursement de l'assurance,
- décide l'imputation des sommes reçues au compte 7911.

3. Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'abri bus de la place de la mairie avait été endommagé suite à la mise en œuvre du poste BT. L'entreprise LACOMBE propose une participation pour les frais de réparation de 248,76 E TTC [soit 208 € HT + 40,76 € (TVA à 19,60 %)].

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte la participation de l'entreprise LACOMBE,
- décide l'imputation des sommes reçues au compte 70878.

MOTION DE SOUTIEN : JEUX OLYMPIQUES 2012

NÉANT

PRÉPARATION DU 14 JUILLET

Organisation habituelle avec concours de pétanque et sangria.

QUESTIONS DIVERSES

Travaux de voirie :

- rue de la Grande Métairie : après les moissons (GLG)
- rue du Plantis Blanc : après les travaux d'enfouissement de réseaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

